

## **Liste des questions au proviseur**

En assemblée plénière – durée 1h

### **1) Dotation horaire, cartes des spécialités**

- a) Information DHG : quand aurons-nous connaissance de la DHG ? Du TRMD (répartition des heures entre les disciplines) ?
- b) Quand saurons-nous quelles spécialités seront proposées au lycée ?
- c) Ordre du choix : le Rectorat donne les spécialités et les élèves se positionnent ou les élèves choisissent (sondage ?) et le Rectorat donne les spécialités en conséquence ?
- d) Y aura-t-il une convention avec un ou des lycées de secteurs (Carcouet ? Guist'hau ?) pour ouvrir d'autres combinaisons aux élèves ? Lesquelles ? Seront-ce les élèves ou les enseignants qui se déplaceront ?

### **2) Répartition interne des moyens**

- a) Quelles options aurons-nous (LV3 Ita, théâtre, cinéma, musique, latin-grec) ? Seront-elle financées sur la marge d'autonomie ou y aura-t-il des heures en plus ? Qu'en est-il de la section européenne et de l'Esabac ?
- b) Quels choix seront fait pour l'AP sur la marge d'autonomie accordée ? Quels choix pour les dédoublements ? Qui va décider des arbitrages entre dédoubler ou offrir une option ?
- c) Qui va enseigner la SNT en 2<sup>nde</sup> ?
- d) Quelle répartition entre les différentes matières dans les enseignements ou spécialité bi-disciplinaires (enseignement scientifique en 1<sup>ère</sup>, Humanité, littérature, philosophie et Histoire, géopolitique et sciences politique) ? Plusieurs enseignants ou non sur la même spécialité (langues)

### **3) Choix des spécialités de 1<sup>ère</sup>**

- a) Choix des spécialités : Les élèves choisissent 4 spécialités au 2<sup>nd</sup> trimestre ? Qui retient et comment sont retenues les 3 spécialités au 3<sup>ème</sup> trimestre (Choix de l'élève ? Conseil de classe ? Proviseur ?). En fonction de quels critères (effectifs ? notes ? projet d'orientation ?)
- b) Quel rôle du conseil de classe de 2<sup>nde</sup> au 2<sup>ème</sup> trimestre ? au 3<sup>ème</sup> trimestre ? Sur quoi le conseil de classe va se prononcer : sur l'orientation général/technologique ? sur les spécialités ?
- c) Choix des menus des spécialités : Choix libre de combinaison par l'élève ? Triplettes ou doublettes imposées/prédéfinies ? et dans ce cas, par qui sont-elles choisies (Enseignants, proviseur, rectorat ?)